



J'AI EUT UN ACCIDENT ET JE NE SUIS PAS EN TORT

Par **Cocs**, le **16/11/2009** à **19:06**

Bonjour,

La semaine j'ai eut un accident de voiture. J'étais entrain de doubler un cars qui roulai environ a 70km/h et la sur la gauche une personne âgée sort d'une route et tourne sur la droite sans regardé que j'étais entrain de doubler. Il n'a donc pas respecter le cédé le passage car il n'a regardé qu'à gauche.

J'ai donc pilée quand j'ai vu qu'il ne s'arrête pas au cédé le passage. Et j'ai percuter sont clignotant gauche car il été entrain de s'engager et il a rayer tout le coté gauche de ma voiture. Puis j'ai fini dans l'herbe de droite.

Le personne âgée a commencer a remplir le constat mais au moment de placer sont véhicule sur le dessin, il na jamais voulu signé et placer sont véhicule. Car pour lui je suis en tort et il été complètement engager. Ce qui n'est pas possible puisque sinon j'aurai abimé l'avant de son véhicule et pas seulement le clignotant avant gauche.

Je suis donc reparti sans sa signature sur le constat.

Aujourd'hui j'ai été expertiser mon véhicule et le garage m'a dit qu'il y en avait pour 3 000€ de réparation. Et le garagiste m'a dit que vu que je suis au tiers et que le gars n'a pas signé le constat je vais certainement payer les réparations en partie.

Comment faire ! Aidez moi ! Surtout que je suis sur a 100% de ne pas être en tort. En plus je n'ai pas du tout les moyens de payer cette somme.

Pouvez vous me donner conseil !! SVP

Par **Chris33**, le **15/12/2009** à **12:14**

Il faut faire une déclaration téléphonique et écrite à votre assurance. Il faudra leur communiquer tous les renseignements concernant le véhicule adverse.

Je vous conseille de leur faire la déclaration écrite accompagnée d'un croquis pour plus de compréhension.

L'assureur fera le reste.

Par **Visiteur12**, le **15/12/2009** à **15:36**

Bonjour, essayez de prendre le chauffeur du bus a temoin...

Par **razor2**, le **15/12/2009** à **20:20**

J'espère que depuis un mois, cette personne a solutionné son problème..
Vérifiez les dates des messages avant de répondre...

Par **Chris33**, le **15/12/2009** à **20:25**

Il est toujours utile d'y répondre, ça peut aider d'autres personnes et l'auteur du message sera toujours content qu'on ait porté de l'intérêt à son affaire.
Ca s'appelle de l'empathie et de la politesse.